

ARTICLE DE LA REVUE JURIDIQUE THÉMIS

On peut se procurer ce numéro de la Revue juridique Thémis à l'adresse suivante :

Les Éditions Thémis

Faculté de droit, Université de Montréal

C.P. 6128, Succ. Centre-Ville

Montréal, Québec

H3C 3J7

Téléphone : (514)343-6627

Télécopieur : (514)343-6779

Courriel : themis@droit.umontreal.ca

© Éditions Thémis inc.

Toute reproduction ou distribution interdite
disponible à : www.themis.umontreal.ca

Hommage au professeur André Morel^[1]

[L]a gloire des grands hommes est comme les ombres: elle s'allonge avec leur couchant.

La Reine morte, Acte III, Scène I

Henry de Montherlant

Si vous le voulez bien, nous allons maintenant faire une chose qui risque de déplaire au professeur André Morel; nous allons parler de lui. Pire encore, nous allons en dire du bien.

M. Morel quitte cette année l'enseignement après y avoir consacré plus de trente-sept ans de sa vie. La Faculté de droit de l'Université de Montréal et l'Association des professeur(e)s de droit du Québec tenaient à souligner ce soir la contribution exceptionnelle de M. Morel au développement du droit et, plus particulièrement, au développement de l'enseignement du droit au Québec.

Le professeur André Morel a laissé son empreinte sur plusieurs générations de juristes. Parmi ceux-ci, il en existe certains qui, comme moi, lui doivent non seulement beaucoup de ce qu'ils ont appris, mais également un peu de ce qu'ils sont devenus, pour ne pas dire un peu de ce qu'ils sont, tout simplement. Ce soir, un de ses anciens étudiants se joindra à moi pour rendre hommage au professeur André Morel. Il s'agit du professeur et ex-doyen François Chevrette. M. Morel nous pardonnera de parler de lui si je lui assure que nous serons tous les deux très brefs.

C'est une heureuse coïncidence qu'en cette journée consacrée à l'enseignement du droit nous soyons appelés à prononcer l'éloge d'un homme comme M. Morel. En effet, la carrière d'André Morel est un long témoignage de sa constante préoccupation pour l'excellence en général et pour l'enseignement du droit en particulier.

Dès l'époque de sa formation universitaire, M. Morel a occupé ce premier rang qu'il n'a jamais abandonné depuis. En 1953, soit à 22 ans, M. Morel obtient sa licence en droit à la Faculté de droit de l'Université de Montréal et sa maîtrise en 1954. La même année, il sera admis au Barreau du Québec. Par la suite, c'est un D.E.S. en droit romain et en histoire du droit auxquels s'ajoutera un D.E.S. en droit privé qu'il obtient cette fois de la Faculté de droit et des sciences économiques de Paris. Enfin, il devait recevoir, en 1958, le prix de la Faculté de droit de Paris pour sa thèse de doctorat intitulée «Les limites de la liberté testamentaire dans le droit civil de la province de Québec». Cette thèse devait d'ailleurs être publiée en 1960 dans la prestigieuse Librairie générale de droit et de jurisprudence. Au cours de sa carrière, M. Morel recevra plusieurs autres distinctions: premier prix des Concours littéraires et artistiques du Québec (Section des sciences morales et sociales), bourse de recherches post-doctorales du Conseil des Arts du Canada, bourse de travail libre du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. Il est, en outre, depuis 1986, membre de la Société royale du Canada.

M. Morel, on le sait, enseigne à la Faculté de droit de l'Université de Montréal depuis 1957. Ce qu'on ignore peut-être toutefois, c'est qu'il a également enseigné, de 1958 à 1968, dix cours de doctorat différents à titre de professeur invité, à la Faculté de droit de l'Université Laval à Québec. Ces cours avaient cela en commun qu'ils s'intéressaient tous à l'histoire du droit. On trouve là des études sur le droit privé québécois depuis la conquête jusqu'à l'*Acte de Québec*, sur l'administration coloniale en Nouvelle-France aux XVIIe et XVIIIe siècles, un essai sur la loyauté dans les contrats au Moyen-Âge, etc. M. Morel a également enseigné, à titre de professeur associé, l'histoire du droit dans le cadre des programmes de licence et de doctorat à la Faculté de droit et des sciences économiques de Montpellier. Il importe de souligner que si, au début de sa carrière, l'histoire du droit a constitué son principal domaine de recherche et d'enseignement, M. Morel ne s'y est pas confiné. Depuis 1972, il consacre la moitié de son temps à enseigner et écrire en matière de libertés publiques.

Dans un monde universitaire où l'obtention d'une promotion suppose l'art de compter tout autant que l'art d'écrire, M. Morel peut s'estimer satisfait puisqu'il a rédigé quelques 7 ouvrages et 45 articles portant principalement sur l'histoire du droit et les libertés publiques. Il a bien sûr prononcé de multiples conférences. Un certain nombre de ces articles sont aujourd'hui fort connus; plusieurs ont contribué, et contribuent encore, à sortir de l'ombre l'histoire du droit québécois, cette discipline encore bien méconnue.

Outre son implication au sein des organismes de l'Université de Montréal et de la Faculté de droit " il a été, entre autres, président des délibérations de l'Assemblée universitaire de 1979 à 1982 et membre du Conseil de la Faculté à titre de vice-doyen de 1970 à 1972 " M. Morel a aussi rendu de nombreux services à la collectivité. Mentionnons à titre d'exemple qu'il a été membre du Comité exécutif de l'Association des professeurs de droit du Québec en 1960 et 1961; il est le fondateur et a présidé de 1966 à 1972 la Section canadienne de l'Institut international de droit d'expression française; au cours de la même période, il était également secrétaire général de la section canadienne de l'Association Henri Capitant. De 1966 à 1977, il a aussi occupé diverses fonctions auprès de l'office de révision du Code civil. Il a été membre de jurys d'agrégation d'histoire du droit en Côte d'Ivoire et au Burkina Faso. Il a aussi participé à une mission d'enquête d'Amnesty International au Burundi en 1989. Enfin, M. Morel a occupé le poste de commissaire pendant 10 ans à la Commission des droits de la personne du Québec.

Cette brève, sèche, et combien incomplète énumération des réalisations de M. Morel ne rend justice ni à ce qu'il a accompli, ni à ce qu'il est. Elle ne dit rien par exemple de sa méticulosité et de sa patience de chercheur, elle ne dit rien non plus de l'élégance de sa plume et de la rigueur de sa pensée. Mais, de toute façon, l'estime que je lui porte serait demeurée inchangée même si en lisant son curriculum vitae j'avais constaté qu'il n'avait pas accompli tout ce dont je le supposais capable. Parce que l'homme dont je parle ce soir, c'est à travers mes yeux d'étudiant que j'ai appris à le connaître. Or c'est l'enseignant et, plus encore, l'homme qui m'a touché.

M. Morel se fait de l'enseignement une image qui, sans qu'il le devine, correspond en tout point à ce qu'il est. J'ai deviné, en le côtoyant, que l'enseignement était avant tout un subtil mélange de générosité et de retenue. Car enseigner, c'est avant tout trouver un juste équilibre entre la parole et le silence. La parole qui aiguillonne la pensée et le silence qui la respecte. Or, pour savoir parler, il faut savoir donner. Mais bien plus difficile est de savoir se taire. Il faut beaucoup d'humilité pour demeurer silencieux. M. Morel, quant à lui, ne m'a jamais dérobé le plaisir de découvrir par moi-même. Pourtant, s'il m'a laissé faire des erreurs, il ne m'a jamais laissé commettre une faute. Cette apparente contradiction entre générosité et retenue, ce clair-obscur particulier à l'enseignement de M. Morel, voilà ce dont je me souviens.

Mais la plus grande qualité d'un pédagogue, celle qui chez M. Morel m'a le plus marqué, et je le lui écrivais il n'y a pas si longtemps, c'est cette faculté qu'il avait, et qu'il a toujours d'ailleurs, de me donner parfois l'impression d'apercevoir en moi plus que je n'y vois moi-même.

André Morel est la seule personne dont je puisse dire qu'elle est maître à plus d'un titre. Et s'il se peut qu'un jour j'en vienne à oublier ce que le juriste m'a appris, je n'oublierai cependant jamais ce que le professeur et l'homme m'ont inspiré.

Jean Leclair

*Professeur à la Faculté de droit
de l'Université de Montréal*

[1]

Cet hommage a été prononcé par le professeur Jean Leclair, de la Faculté de droit de l'Université de Montréal, au cours du banquet de clôture du Congrès de l'Association des professeur(e)s de droit qui s'est tenu le 16 avril 1994 à l'Hôtel La Sapinière à Val-David. L'équipe des Éditions Thémis est heureuse de publier cet hommage au professeur André Morel, qui a été membre du premier conseil de direction de la *Revue juridique Thémis*.
